

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

27 juil 1904

N° 4998 / 89

OBJET :

A M^r Kemmer
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau

qui fait l'objet de votre lettre du 21 juin

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé. Ci-jointement restitué de votre signature.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

OTTO HUMME
29, PLACE DU GRAND SACLEN
BRUXELLES

Bruxelles le 27 Juin 1904
29, Place du Grand Saclen.

Messieurs les Membres de la
Commission des Musées Royaux
Bruxelles

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter
un tableau de Martin Schön, pour
le Musée, que j'estime à 5000 francs.

Daignez agréer Messieurs mes
salutations respectueuses.

O. Humme

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 49078 en
date du 27 juin 1904

Bruxelles, le 28 juin 1904

Otto Hermann